

Saint-Paul de Vence, le 1^{er} août 2017**PROCÈS VERBAL**

COMMUNE DE
SAINT-PAUL DE VENCE
(06570)
ALPES MARITIMES

Séance du Conseil municipal
du lundi 31 juillet 2017, à 18h30 à l'Auditorium

L'an deux mil dix-sept, le trente et un juillet à 18h30 le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Joseph LE CHAPELAIN, Maire.

Le Maire ouvre la séance à 18h37.

Etaient présents :

MM. LE CHAPELAIN Joseph; BISCROMA Pascal, CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, PADELLINI Vincent, ROUX François, SOUMBOU Patrick, VADO Alain, ISSAGARRE Christophe, BURGER Gabriel

Mmes CAUVIN Edith, CHARENSOL Sophie, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, ESCOLANO-LOCARD Alizée, GASTAUD Nadine, HARTMANN Laurence, GUIGONNET Nadine, HOUZÉ Catherine

Etaient excusés :

M. BOUKADIDA Fethi donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre
M. DELORD Jean-Michel donne procuration à M. PADELLINI Vincent
Mme FAUST-TOBIASSE Catherine donne procuration à Mme GASTAUD Nadine
M. STACCINI Pascal donne procuration à Mme DALMASSO Sandrine
M. TERREMATTE David donne procuration à M. LE CHAPELAIN Joseph
Mme VINCENT Eliane donne procuration à Mme HARTMANN Laurence
Mme VOISIN-PONZO Céline donne procuration à M. VADO Alain

Etaient absents:

Mme CHRIST Véronique ;

Mme HARTMANN Laurence est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Locales.

	Ordre du jour		
1)	Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 12/06/2017. (projet de PV diffusé aux élus le 27/06/2017)	MAJORITÉ 1 opposition : M. ISSAGARRE	
2)	Culture : INTERREG-ALCOTRA : nouveau plan de financement du projet SuCCes	UNANIMITÉ	
3)	INTERREG-ALCOTRA : demandes de subventions pour le projet SuCCes (Sur les Chemins de CerisoleS et Saint-Paul de Vence)	UNANIMITÉ	
4)	FINANCES : demande de subventions au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2017 et du produit des amendes de police 2017	MAJORITÉ 1 opposition : M. ISSAGARRE	
5)	Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) Répartition 2016 : commune = « communes membres »	UNANIMITÉ	
6)	Budget Eau : DM n°1	UNANIMITÉ	

AR PREFECTURE

006-210601282-20171002-CM20171002_68-DE
Reçu le 06/10/2017

7)	Demande de subvention séjour classe transplantée du 18 au 22 septembre 2017 à LUCERAM	UNANIMITÉ
8)	Refus du transfert des pouvoirs de police administrative spéciale du Maire relatifs à l'accueil des gens du voyage au bénéfice du Président de la CASA	UNANIMITÉ
9)	Convention d'intervention foncière conclue entre la commune, la communauté d'agglomération Sophia Antipolis et l'Etablissement Public Foncier (EPF) PACA sur le site dénommé « chemin du Malvan », / Avenant n°1	MAJORITÉ 1 opposition : M. ISSAGARRE 2 abstentions : M. VADO, Mme GUIGONNET
10)	Affaires scolaires : modification du règlement intérieur du groupe scolaire	MAJORITÉ 1 opposition : M. PADELLINI
11)	Affaires Scolaires : validation du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)	UNANIMITÉ
12)	RH : modification du tableau des effectifs / création d'un poste de chargé de mission ALCOTRA	MAJORITÉ 1 abstention : Mme CHARENSOL
13)	RH : modification du tableau des effectifs / modification des 2 postes d'adjoints d'animation	MAJORITÉ 3 abstentions : Mmes CHARENSOL, HOUZÉ, ESCOLANO-LOCARD
14)	RH : modification du tableau des effectifs / création de 2 postes d'adjoints d'animation non permanents	MAJORITÉ 1 abstention : Mme CHARENSOL
15)	Dépénalisation du stationnement payant : validation de la nouvelle grille tarifaire et du montant du forfait post-stationnement (réforme entrant en vigueur au 01/01/2018)	MAJORITÉ 3 abstentions : MM. ROUX, SOUMBOU, ISSAGARRE
16)	SYMISCA : modification des statuts	UNANIMITÉ
17)	Avis de la commune de Saint-Paul de Vence sur le retrait de la Métropole Nice Côte d'Azur du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz (SDEG)	UNANIMITÉ
18)	SDEG – Bilan d'activité 2016 / Electricité	Le Conseil municipal prend acte
19)	Eau potable : Rapport annuel 2016 VEOLIA EAU	Le Conseil municipal prend acte
20)	Assainissement : Rapport annuel 2016 VEOLIA EAU	Le Conseil municipal prend acte
21)	GrDF – Bilan d'activité : compte rendu d'activité de la concession 2016	Le Conseil municipal prend acte

DÉBATS

Point N°1

N'ayant nulle observation, la délibération est soumise au vote.

M.ROUX étant sorti n'a pas pris part au vote.

Point N°2

N'ayant nulle observation, la délibération est soumise au vote.

M.ROUX n'a pas pris part au vote.

Point N°3

Mme HARTMANN : « Les trois instances autorisées sont-elles limitatives ?

M. le Maire : On a demandé déjà à d'autres institutions (FRAC, etc).

N'ayant nulle autre observation, la délibération est soumise au vote.

Point N°4

M. ISSAGARRE : « D'où partent les travaux et jusqu'où ? Elargir la route veut dire ôter les trottoirs, or ils appartiennent aux propriétaires.

M. CAMILLA : Comme il n'y a plus de règlement de copropriété, les trottoirs sont dans la voirie. Jusqu'à aujourd'hui, aucun propriétaire ne s'est opposé !

M. ISSAGARRE : Les trottoirs appartiennent aux propriétaires et à l'avenir, il y aura des réclamations. »

N'ayant nulle autre observation la délibération est soumise au vote.

Point N°5

Mme HOUZÉ : « Pourquoi dites-vous que c'est la dernière fois que l'on bénéficiera de la prise en charge CASA ?

M. le Maire : La CASA paie énormément et ne pourra certainement plus le faire. »

N'ayant nulle autre observation, la délibération est soumise au vote.

Point N°6

N'ayant nulle observation, la délibération est soumise au vote.

Point N°7

Mme CHARENSOL : « Sur les quatre enfants suivis en cellule de crise, il y en a en immense difficulté donc ils ont été pris en charge par SEGPA pour se réinsérer dans le système classique. Il est très important de valider ce projet car c'est le début de l'année pour ces jeunes et un moyen de faire connaissance et créer des liens.

Mme HOUZÉ : Ces enfants sont dans la même classe ?

Mme CHARENSOL : 4^{ème} et 3^{ème}

Mme GUIGONNET : Ces SEGPA n'ont pas pour objectif de ramener les enfants dans le secteur « normal » et c'est même très rare. Mais ça leur permet de suivre une scolarité. Les effectifs sont réduits et adaptés à leurs compétences.

En 4^{ème} et 3^{ème} il y a des ateliers pratiques afin de pouvoir aller au lycée professionnel en horaires aménagés. Alors oui il faut soutenir.

M. PADELLINI : Je suis 100% pour !

N'ayant nulle autre observation, la délibération est soumise au vote.

Point N°8

N'ayant nulle observation, la délibération est soumise au vote.

Point N°9

M. VADO demande si ces logements sociaux seront en priorité pour les séniors.

M. CHEVALIER : « Nous allons privilégier les petites surfaces qui répondent aux demandes des séniors ; ce ne sera pas une résidence séniors mais nous souhaitons donner la priorité aux séniors ;

M. VADO : Compte tenu du nombre de nouveaux logements dans ce secteur, une étude des réseaux eau, assainissement a-t-elle été réalisée en amont ?

M. CHEVALIER : La CASA fait les études.

M. VADO : Aujourd'hui, dans le Malvan c'est l'enfer : ça sent le mort, les gens du voyage déversent leurs machines et autre dans le Malvan

M. le Maire : C'est totalement illégal, un PV a été dressé et est aux mains du procureur ! Les réseaux existent, évidemment ces logements seront rattachés en totalité à nos réseaux !

Mme GUIGONNET : Connaît-on le prix au mètre carré de ces logements ?

M. CHEVALIER : Ce sont des logements dits « PLUS » soit 10€ le m2 en loyer mensuel.

M. ISSAGARRE : ~~Le 28 novembre 2016, je vous~~ avais demandé le nombre de logements prévus, vous n'aviez pu me répondre ! Aujourd'hui j'apprends que le nombre est de 80, soit une augmentation de 6% de notre population : je ne suis pas sûr que nous ayons les moyens d'accepter sans porter atteinte à l'authenticité d'âme de notre commune, donc je vote contre. »

N'ayant nulle autre observation, la délibération est soumise au vote.

Point N°10

Mme ESCOLANO-LOCARD : « Pourquoi avoir choisi ce mode des 4 jours ?

M. le Maire : Nous avons demandé aux parents d'élèves et enseignants, à la majorité, ils ont choisi ce mode.

M. PADELLINI : Je m'abstiens de voter car cette solution est anti pédagogique. L'apprentissage doit se faire à dose homéopathique et en continu. Mais ceci ne concerne pas la politique de la commune mais bien de l'Education Nationale.

N'ayant nulle autre observation, la délibération est soumise au vote.

Point N°11

N'ayant nulle observation, la délibération est soumise au vote.

Point N°12, N°13 et
N°14

Mme ESCOLANO-LOCARD : « Pourquoi la création de postes ? Nous ne voulons pas que ces postes deviennent pérennes et demandons de modifier les délibérations comme suit :

- créer un poste non permanent de chargé de mission à temps complet, au niveau du grade de rédacteur, pour une période de 3 ans, ayant pour mission la coordination du projet SuCCeS, à compter du 1^{er} août 2017 ;
- transformer les 2 postes d'adjoints d'animation à temps non complet existants, en postes à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2017.
- créer 2 postes d'adjoint d'animation non permanents à temps non complet (environ 50%) à compter du 1^{er} septembre 2017, si nécessaire.

N'ayant nulle autre observation, la délibération est soumise au vote.

Point N°15

Présentation de Mme COLLET, conformément à son compte-rendu

M. ISSAGARRE : Le coût d'un horodateur est de 18000€.

M. CHEVALIER : Une place de parking rapporte 1000€.

M. BURGER : Il faudrait plus de zones bleues.

M. CHEVALIER : Il y en a déjà 18.

N'ayant nulle autre observation, la délibération est soumise au vote.

Point N°16

N'ayant nulle observation, la délibération est soumise au vote.

MM. ROUX et CAMILLA sortent et ne prennent donc pas acte.

Point N°17

M. VADO est surpris qu'il n'y ait que 9 branchements neufs.

M. le Maire : « Ce n'est que le rapport de Véolia, nous avons d'autres fournisseurs. »

N'ayant nulle autre observation, la délibération est soumise au vote.

AR PREFECTURE

006-210601282-20171002-CM20171002_68-DE
Reçu le 06/10/2017

Point N°18

N'ayant nulle observation, la délibération est soumise au vote.
Le Conseil municipal prend acte.

MM. ROUX et CAMILLA sont absents.

Point N°19

N'ayant nulle observation, la délibération est soumise au vote.
Le Conseil municipal prend acte.

MM. ROUX et CAMILLA sont absents.

Point N°20

N'ayant nulle observation, la délibération est soumise au vote.
Le Conseil municipal prend acte.

Point N°21

N'ayant nulle observation, la délibération est soumise au vote.
Le Conseil municipal prend acte.